



Nîmes, le 25 novembre 2014

Olivier Dusserre-Telmont

Secrétaire départemental du SE-UNSA 30

à

A Monsieur le Directeur Académique

Des Services de l'Education Nationale du Gard

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa du Gard dépose pour les personnels du premier degré une alerte sociale du 10 décembre 2014 au 28 février 2015 qui portera sur les sujets suivants :

- **Nouvelle carte de l'éducation prioritaire dans le Gard**

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en mon profond attachement à l'Ecole Publique Laïque.

**Olivier Dusserre-Telmont**

Secrétaire départemental du SE-UNSA 30